Compte rendu CA du 27 octobre 2020

Atelier de la Volane de 14 h à 18 h

Etaient présents : Lise Van Baaren, Isabelle Burgos, Denis Cunin, Christiane Nicolas, Catherine Ortega Nano, Daniel Pelegrin et Stéphane Vergnon.

Cette commission s’est réunie pour établir une charte afin de déterminer les conditions d’accès à la plateforme de trajets d’art.com et écrire la charte.

La discussion s’est engagée sur les critères de sélection et sur les entrées dans le site.

Un accord s’est effectué sur le professionnel à savoir

* Trajetsdart.com est le marketplace de Trajectoires. Cet outil construit entièrement bénévolement est au service de nos adhérents dans la limite que ceux-ci partagent nos valeurs de qualité, de professionnalisme et de respect de chacun. Nous ne sommes pas un service public. Nous restons maitres de nos critères de sélection.
* le code Naf doit être dans la nomenclature des 283 métiers d’art.
* les critères de référence à prendre en compte sont le métier et la matière qui est transformée par le professionnel.
* Le prix n’est pas un critère de sélection, c’est seulement la qualité du produit qui doit être pris en compte même si la discussion a abordé le problème de ne pas se faire envahir par les petits objets à bas prix. La question des bijoux est complexe car tous les artisans quelque soit sa matière peut faire des bijoux et de fait les bijoutiers, joailliers peuvent aussi se fondre dans cet afflux de bijoux fantaisie en bois, céramique, papier… ce qui fera un frein pour leur présence sur le site. La proposition de créer une entrée bijoux fantaisie ne semble pas retenir l’accord de tous.
* L’objet doit être entièrement réalisé dans l’atelier, ce qui permet de refuser toute revente, utilisation de support industriel…
* Refuser un ou des objets n’est pas une sanction mais permet de mettre en valeur chacun des artisans dans une cohérence éditoriale et collective indispensable pour faire la différence avec les autres sites marchands.

La question de la communication a été abordée. Nous avons repris des propositions précédentes notamment :

* Faire une campagne de promotion avant la saison touristique ( pubs, affiches, flyers…) si la biennale de Vogüé peut se tenir en mars. Faire coïncider la campagne de promotion.
* Adhérer à « Emerveillés par l’Ardèche » qui référence entre autre les 300 acteurs économiques de la vie ardéchoise. Faire une soirée avec les adhérents de Emerveillés par l’Ardèche » lors de notre biennale de Vogüé.
* Voir avec l’ADT pour intégrer toutes les offices de tourisme 07
* Réaliser un logo spécial trajetsdart.com qui servirait de support à un Label de qualité métiers d’art. Lise contactera Lisa, graphiste, designer qui a déjà travaillé avec nous pour Vogüé 2020. Son travail nous correspond.

Pour les questions juridiques ( CGU, CGV, …) il est important de s’assurer que nous soyons en règle avec la législation en vigueur et que notre association ne soit pas responsable en cas de litige avec un professionnel ou un client. Christiane prend contact avec la pépinière de l’Espidélou à Lachapelle sous Aubenas qui a un partenariat avec le barreau de Privas.

**Au CA de vendredi 20 novembre par vidéo 18h30,** nous devrons entériner la charte, les CGU, les CVG et la constitution du **comité de sélection** qui est chargé d’examiner les candidatures et sera habilité à évaluer la catégorisation des produits présentés sur le site.

Une commission sera chargée de contrôler le respect de la cohérence du site et de sa ligne éditoriale La désignation des membres de cette commission seront soumis à l’approbation du CA. Non fait.